

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 16 décembre 2024 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jean Perron, Serge Thomassin, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 38.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 24-14336

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 5.35 Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration.
- 5.36 Nomination de M. Pascal Lapierre à titre de régisseur - Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.37 Embauche de préposés à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.38 Embauche d'un commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.39 Embauche d'un chef de Division- Comptabilité et assistant-trésorier pour le Service des finances.
- 5.40 Embauche d'une technicienne aux ressources humaines pour le Service des ressources humaines.
- 5.41 Embauche d'un préposé à l'entretien ménager pour le centre de ski.
- 5.42 Embauche de préposés à la maintenance pour le centre sportif Lacroix-Dutil et les parcs pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.43 Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.44 Fin d'emploi.

- 5.45 Autorisation d'un droit de passage à Motoneige Beauce-Sud sur le lot numéro 4 3378 941 pour la saison 2024-2025.
- 6.7 Rapport d'embauche de 4 animateurs d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture.
- 6.8 Rapport d'embauche de 8 responsables de patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 24-14337

Séance ordinaire du 25 novembre 2024

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2024 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 24-14338

Adoption du Règlement numéro 928-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 25 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 928-2024** amendant le **Règlement de zonage numéro 150-2005 pour augmenter le nombre de logements permis dans la 151^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 928-2024** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14339

Adoption du Règlement numéro 932-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 932-2024 concernant les modalités de publication des avis publics, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 932-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14340

Adoption du Règlement numéro 933-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 933-2024 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 933-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14341

Adoption du Règlement numéro 934-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 25 novembre 2024;

ATTENDU : que lors de la présentation de l'avis de motion les travaux préparatoires du budget 2025 étaient en cours et qu'aucun montant n'était inscrit au projet de règlement;

ATTENDU : que les taux des différentes taxes et tarifs ont été confirmés lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 lors de la séance du budget;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 934-2024 ayant pour objet de décréter les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2025, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 934-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14342

Adoption du Règlement 935-2024

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 935-2024 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2025 soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 935-2024 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 24-14343

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Rémi Poulin, CPA, auditeur trésorier et directeur du Service des finances en date du 5 décembre 2024, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 3 988 205,91 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier et directeur du Service des finances, M. Rémi Poulin, CPA, auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 3 988 205,91 \$ couvrant la période du 15 novembre 2024 au 5 décembre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14344

Adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation du mobilier de la nouvelle cour municipale

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
BRASSARDBURO INC.	42 919,16 \$
MABPROFIL INC./EMBLM	46 885,71 \$
ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS INC.	49 396,71 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BRASSARDBURO INC.;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
 APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **BRASSARDBURO INC.** le contrat **pour la fourniture et l'installation du mobilier de la nouvelle cour municipale** pour un montant total corrigé de **42 733,79 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14345

Acceptation de l'offre de prix pour la fourniture de pièces pour une pompe à l'usine d'épuration de marque Netzsch, modèle XLB-1

ATTENDU : la demande de prix auprès de 2 entreprises;

ATTENDU : que suite à l'étude des offres par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les offres reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.;**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
 APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
 ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la Division de l'approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC. pour la fourniture de pièces pour une pompe à l'usine d'épuration de marque Netzsch, modèle XLB-1** pour un montant total corrigé de **31 997,83 \$** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14346

Acceptation des honoraires d'avocats pour la grève des loisirs

ATTENDU : la grève des employés syndiqués du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : les plaintes logées par le syndicat au Tribunal administratif du travail;

ATTENDU : les mandats de représentation confiés à Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. dans ce dossier;

ATTENDU : que les honoraires facturés à ce jour s'élèvent à 54 672.89 \$;

ATTENDU : qu'il se peut que des sommes supplémentaires soient nécessaires dans le présent dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement des honoraires à Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l. jusqu'à un maximum de 70 000 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14347

Acceptation de directives de changement pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de ville

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de réaménagement de l'hôtel de ville;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par les consultants;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics, à l'effet d'autoriser les directives de changement A01, A06, A09, A13, A17R1, A18R1, A19R1, A20, A21R2, A23R2, A25, EL-07R1, RE-01R1, RE-02R1, RE-03R1, VE-05R1, PB-05R1, PB-06R1, PB-07, PB-08R2, PB-10R1, PI-01R1, PI-02R1, S07, AE04R1 pour ces travaux au montant de 101 100,94 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

A01 :	Modification à apporter aux travaux de toiture (ajout de membrane pare-vapeur et modification de la membrane de finition):	Sans frais
A06:	Conflit plaques de base des colonnes existantes vs nouveaux murs rideaux sur l'axe C :	1311,64 \$
A09 :	Modification de l'étendue des travaux de reconstruction suite aux travaux de démolition :	14 556,50 \$
A13 :	Obturation de percements existant afin d'atteindre la résistance au feu selon le Code du bâtiment :	9243,12 \$
A17R1 :	Divers ajustements en systèmes intérieurs (soufflages et ajout de tablettes en gypse) :	1424,10 \$
A18R1 :	Divers ajustements au plafond :	7389,39 \$
A19R1:	Ajustements à la marquise et au parapet de bas de mur :	1246,47 \$
A20 :	Étanchéité des ancrages de ligne de vie :	604,74 \$
A21R2 :	Isolation sous dalle et périmètre de fondation :	(1844,97 \$)
A23R2 :	Modification / ajout d'un poste de guichet local 103 :	22 141,08 \$
A25 :	Recouvrement en gypse d'une colonne de béton dans la salle des employés :	367,93 \$
EL-07R1 :	Ajustements éclairage extérieur (déplacement de conduits et d'appareils) :	640,07 \$
RE-01R1 :	Modification de la séquence de contrôle VT-01 :	1940,40 \$
RE-02R1 :	Mise à jour de l'emplacement des équipements de ventilation de la nouvelle salle mécanique :	1035,12 \$
RE-03R1 :	Modification de la régulation suite à l'ajout d'un puisard de pompage :	1684,64 \$
VE-05R1 :	Mise à jour des passages de liaison de réfrigération et de contrôle pour les unités de toit :	(2216,08 \$)
PB-05R1 :	Reconfiguration du drainage sanitaire secteur mezzanine :	770,50 \$
PB-06R1 :	Remplacement du drain dans la salle mécanique 201 :	Sans frais

PB-07 :	Déplacement de sorties sanitaires toilette 210 :	303,80 \$
PB-08R2 :	Fourniture et installation de trappes d'accès supplémentaires, relocalisation de conduites d'eau existantes :	13 033,81 \$
PB-10R1 :	Désaffectation d'un branchement de drainage axe C5, branchement d'un évier à désaffecter, ajout de drainage du condensat des cassettes de climatisation:	3830,36 \$
PI-01R1 :	Ajout d'un conduit de 3" pour la protection incendie future de la mezzanine :	2198,95 \$
PI-02R1 :	Relocalisation des lignes de gicleurs en fonction des retombées :	826,50 \$
S07 :	Ajout d'un linteau axe C et ajout d'un profilé HSS sous le linteau existant axes 5 et 6 :	4976,82 \$
AE04R1 :	Modification du matériel de la conduite d'aqueduc, ajout d'un drain de fondation, raccordement de drains existants:	2468,09 \$

QUE le tout soit payable à même le fonds réservé grands projets (Règlement numéro 802-2021).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14348

Rejet des soumissions pour la fourniture sur demande de produits d'entretien

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 2 entreprises pour la fourniture sur demande de produits d'entretien, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE

DISTRIBUTION DAKI 2008
CENTRE DE L'ASPIRATEUR TLR INC./PRODUITS SANITECH

ATTENDU : que suite à l'analyse des soumissions reçues par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci constate que le plus bas soumissionnaire, l'entreprise Distribution Daki 2008 a fourni plusieurs équivalences aux produits demandés alors que dans certains cas, ce n'était pas permis;

ATTENDU : que pendant cette période d'analyse, celle-ci constate également que les produits identifiés au bordereau de soumission sont presque tous à distribution exclusive du Centre de l'Aspirateur TLR inc. / Produits Sanitech;

ATTENDU : qu'il y a lieu de rejeter les soumissions déposées afin d'assurer une saine compétition envers les soumissionnaires ;

ATTENDU : que le contrat actuel se terminait le 30 novembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil rejette les soumissions déposées.

QUE ce conseil accepte de donner un contrat de gré à gré à Centre de l'Aspirateur TLR inc./ Produits Sanitech pour la fourniture sur demande de produits d'entretien jusqu'au 1^{er} mars 2025 pour un montant estimé à 10 000 \$ incluant toutes les taxes applicables, afin de permettre à la Division de l'Approvisionnement de refaire un nouvel appel d'offres et d'ainsi assurer une saine compétition.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14349

Versement d'une aide financière à la Joujouthèque de Beauce

ATTENDU : la demande d'aide financière déposée par la Joujouthèque de Beauce pour une période de trois ans et la recommandation du comité des loisirs et de la culture;

ATTENDU : que la Joujouthèque de Beauce est un organisme sans but lucratif qui a pour objet le prêt de jouets;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière annuelle de 7 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Joujouthèque de Beauce pour les années 2025, 2026 et 2027.

QUE la somme de 7 000 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14350

Versement d'une aide financière à l'organisme Art en Beauce – La Collection

ATTENDU : qu'Art en Beauce – La Collection demande une aide financière pour permettre l'embauche d'une ressource à temps partiel afin de poursuivre le développement de l'organisme voué à la conservation, à la mise en valeur et à la diffusion du patrimoine artistique beauceron;

ATTENDU : que la mission d'Art en Beauce – La Collection est d'accroître la visibilité des 139 artistes et des 274 œuvres de la Collection tant en Beauce qu'ailleurs;

ATTENDU : le bilan financier d'Art en Beauce – La Collection ainsi que les prévisions budgétaires pour les années 2024-2025;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 10 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, à Art en Beauce – La Collection pour l'embauche d'une ressource à temps partiel pour l'année 2025.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14351

Versement d'une aide financière au Festival Clermont-Pépin pour les années 2025, 2026 et 2027

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture tenu le 3 décembre 2024 à l'effet d'autoriser le paiement d'une subvention au montant de 3 500 \$ par année au Festival Clermont-Pépin pour les années 2025, 2026 et 2027;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière annuelle au montant de 3 500 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, au Festival Clermont-Pépin pour les années 2025, 2026 et 2027.

QUE la somme de 3 500 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14352

Versement d'une aide financière au Comité des
Fêtes de Saint-Georges pour l'année 2025

ATTENDU : que le Comité des Fêtes de Saint-Georges planifie sa programmation d'activités pour l'année 2025;

ATTENDU : que le Comité des Fêtes de Saint-Georges souhaite présenter des activités de qualité à la population laquelle apprécie et participe en grand nombre aux activités du Comité des Fêtes;

ATTENDU : que la majorité des activités sont accessibles gratuitement;

ATTENDU : la demande d'aide financière présentée par le Comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'organisation de ses activités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 125 000 \$ plus toutes les taxes applicables au Comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'organisation de ses activités pour l'année 2025.

QUE la somme de 125 000 \$ plus toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14353

Versement d'une aide financière au Festival Beauceron de l'Érable

ATTENDU : que le Festival Beauceron de l'Érable demande une aide financière à la Ville pour l'organisation de son festival à l'espace Carpe Diem;

ATTENDU : que l'organisation du Festival Beauceron de l'Érable repose entièrement sur des bénévoles;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière annuelle de 25 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, au Festival Beauceron de l'Érable pour la tenue de son festival pour les années 2025-2026.

QUE la somme de 25 000 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14354

Versement d'une aide financière à Créativa Productions

ATTENDU : que Créativa Productions souhaite présenter des festivités dans le cadre du Solstice Festival à l'espace Carpe Diem à l'été 2025;

ATTENDU : la demande d'aide financière de Créativa Productions pour la préparation de son festival 2025;

ATTENDU : que Créativa Productions désire poursuivre le développement de la musique du monde de par son festival unique, le Solstice Festival;

ATTENDU : la recommandation du Comité des loisirs et de la culture;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la municipalité par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière annuelle de 30 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, pour les années 2025 et 2026 à Créativa Productions pour la tenue du Solstice Festival à l'espace Carpe Diem.

QUE la somme de 30 000 \$ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14355

Participation financière pour des travaux de réfection du rang F. Bégin

ATTENDU : que la Ville a conclu une entente avec la Municipalité de Saint-Philibert concernant la répartition des coûts d'entretien du rang F. Bégin en 2006;

ATTENDU : que la Municipalité de Saint-Philibert nous demande de participer financièrement pour des travaux de pavage, de nettoyage de fossés, de colmatage de fissures et de marquage dans le rang F. Bégin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil avise la Municipalité de Saint-Philibert qu'il consent à payer sa part des travaux évalués à 31 377,21 \$ incluant toutes les taxes applicables représentant 30 % de l'estimation des travaux pour la réfection du rang F. Bégin, le tout conformément à l'entente signée entre les parties.

QUE la somme de 31 377,21 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14356

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 154^e Rue et de la 21^e Avenue par 9179-0725 Québec inc.

- ATTENDU : que le promoteur 9179-0725 Québec inc. désire prolonger la 154^e Rue et la 21^e Avenue sur une longueur d'environ 178 mètres afin d'y construire 10 habitations de type jumelé et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;
- ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;
- ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par 9179-0725 Québec inc. dans la 154^e Rue et la 21^e Avenue, sur une longueur d'environ 178 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14357

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux de la 11^e Avenue et de la 12^e Avenue par Gestion JEV inc.

- ATTENDU : que le promoteur Gestion JEV inc. désire prolonger la 11^e Avenue et la 12^e Avenue sur une longueur d'environ 170 mètres afin d'y construire 7 habitations de type jumelé et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;
- ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;
- ATTENDU : le rapport préparé par M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Gestion JEV inc. dans la 11^e Avenue et la 12^e Avenue, sur une longueur d'environ 170 mètres.

QUE cette résolution remplace la résolution numéro 23-13301 adoptée le 13 février 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-14358

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 142^e Rue et de la 143^e Rue par 9520-3386 Québec inc.

- ATTENDU : que le promoteur 9520-3386 Québec inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 142^e Rue et de la 143^e Rue;
- ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par 9520-3386 Québec inc. d'une longueur d'environ 280 mètres de la 142^e Rue et de la 143^e Rue, dossier numéro 158140656 daté du 27 juin 2024 et révisé le 13 novembre 2024 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14359

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec 9520-3386 Québec inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 142^e Rue et de la 143^e Rue

ATTENDU : que le promoteur 9520-3386 Québec inc. demande un prolongement des services municipaux de la 142^e Rue et de la 143^e Rue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec 9520-3386 Québec inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 142^e Rue et de la 143^e Rue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 24-14360

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 143^e Rue par Quartier Urbain inc.

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 143^e Rue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Quartier Urbain inc. d'une longueur d'environ 310 mètres de la 22^e Avenue et 143^e Rue, dossier numéro 158140653/655 daté du 27 juin 2024 et révisé le 13 novembre 2024 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

QUE ce conseil s'engage également à :

- Entretien des ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien du bassin de rétention.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14361

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Quartier Urbain inc.
pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 143^e Rue

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. demande un prolongement des services municipaux de la 22^e Avenue et 143^e Rue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Quartier Urbain inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 22^e Avenue et la 143^e Rue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14362

Acceptation d'une aire de virage dans la 143^e Rue

ATTENDU : que dans le cadre du prolongement de la 143^e Rue par Quartier Urbain inc., le promoteur demande que soit aménagé une aire de virage à l'extrémité de la 143^e Rue sur le lot 6 655 837, et ce, pour créer et desservir un seul terrain constructible;

ATTENDU : qu'en vertu de l'article 3.3 du Règlement de lotissement No 151-2005, l'autorisation du conseil est requise pour qu'une rue locale se termine par une aire de virage lorsque le prolongement de cette rue n'est pas requis pour le développement futur du secteur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil décrète que le prolongement de cette partie de la 143^e Rue n'est pas requis pour le développement futur du secteur et que l'aménagement de l'aire de virage soit accepté en remplacement d'un cercle de virage, et ce, pour créer et desservir un seul terrain constructible.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14363

Demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique
pour la formation de 4 pompiers volontaires

ATTENDU : que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU : que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU : qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU : que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU : que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU : que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et transmette cette demande à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14364

Création d'un comité élargi de suivi et de mise en œuvre de la politique
Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE

ATTENDU : que le conseil a adopté la nouvelle politique Municipalité Amie des aînés (MADA) et FAMILLE mise à jour ainsi que son plan d'action;

ATTENDU : qu'il y a lieu de s'assurer de son suivi et de sa mise en œuvre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise de nouveau que le suivi du plan d'action MADA soit fait par le comité élargi de la famille et des aînés qui est constitué des personnes suivantes :

- Mme Manon Bougie, conseillère municipale responsable des questions familles et aînés;
- Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture – Ville de Saint-Georges
- Mme Karen Veilleux, chef de division – Programmation – Service des loisirs et de la culture – Ville de Saint-Georges
- Mme Lucie Girard, représentante aînés;
- M. Jacques Bolduc, représentant aînés;
- Mme Nathalie Toulouse, Association des bénévoles Beauce-Sartigan;
- Mme Lucie Jacques, directrice du Centre de la petite enfance au Palais des Merveilles et du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial;

- Mme Julie Barette, directrice de la maison des Jeunes Beauce-Etchemins;
- Mme Sandra Fournier, directrice de la Maison de la Famille Beauce-Etchemins;
- Mme Nancy Lacroix, Association des familles monoparentales et recomposées;
- M. Mario Thiboutot, Sûreté du Québec;

QU'au sein de ce comité, au moins deux sièges sont réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans leur communauté ainsi qu'un siège pour un élu responsable du dossier « aînés » de la Ville.

QUE le mandat du comité soit de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre.

QUE le comité joue aussi un rôle consultatif auprès du conseil municipal dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les familles et les aînés.

QUE le comité s'assure de faire le suivi des actions à faire et de celles réalisées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14365

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT : que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT : que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT : que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT : que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT : que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT : que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT : les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT : la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT : que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT : que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QU'une copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14366

Engagement de la Municipalité dans le cadre du Programme rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu (MFR)

ATTENDU : le Programme rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu (MRF) en partenariat avec les municipalités qui ont un programme Rénovation Québec;

ATTENDU : que ce programme vise à réduire la facture énergétique des logements privés, chauffant principalement à l'électricité, situés dans les zones de revitalisation du programme Rénovation Québec;

ATTENDU : que dans le cadre de ce programme la Ville doit s'engager à recommander aux propriétaires qui soumettent une demande de subvention, dans le cadre du programme Rénovation Québec, de participer au programme MFR en leur faisant valoir les bénéfices liés à leur participation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le renouvellement du partenariat pour 2025-2026 dans le cadre du Programme rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu (MRF) en leur faisant valoir les bénéfices liés à leur participation.

QUE ce conseil désigne M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme comme responsable de la gestion du programme tout au long des étapes de la rénovation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14367

Location d'un local à Taxi Lévis 833-9000 inc.

ATTENDU : la demande du président de Taxi Lévis 833-9000 inc. à l'effet de louer un espace au 11290, 2^e Avenue, pour une utilisation occasionnelle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la location du local 104 situé au 11290, 2^e Avenue, à Taxi Lévis 833-9000 inc., à compter du 1^{er} mars 2025, pour une période d'un an renouvelable.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14368

Cession d'une partie de la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue et des travaux d'infrastructures par Les Constructions Vincent Bernard inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 3 octobre 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Les Constructions Vincent Bernard inc. d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT VINGT-HUIT MILLE HUIT CENT SEIZE (6 628 816)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 23^e Avenue, 172^e Rue et 173^e Rue ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14369

Cession d'une partie de la 165^e Rue, 166^e Rue et 23^e Avenue et des travaux d'infrastructures par Les Constructions Vincent Bernard inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 16 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Les Constructions Vincent Bernard inc. des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT QUARANTE-QUATRE (6 565 944)**, **SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT SEPT (6 565 907)** et **SIX MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-CINQ MILLE NEUF CENT VINGT-CINQ (6 565 925)**, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 165^e Rue, 166^e Rue et 23^e Avenue, le bassin de rétention et le sentier piéton ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Sabrina Lepage, notaire.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14370

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre de préposés aux remontées mécaniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Préposés aux remontées mécaniques :

Émile Deblois
Justin Maheux

Rémi Dorval
Jérémy Plante

Hugo Maheux
Julien Rhéaume

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14371

Embauche d'un commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Éloïse Banor;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Éloïse Banor, à titre de commis au restaurant pour le centre de ski pour une période temporaire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14372

Embauche d'un commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre sportif Lacroix-Dutil à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Alycia Gilbert;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Alycia Gilbert à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14373

Embauche de 6 pompiers réguliers au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin d'embaucher des pompiers réguliers à temps plein au Service de la sécurité incendie comme prévu dans la convention collective des pompiers 2022-2028;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de MM. Marc Talbot, Maxime Nadeau, Denis Bolduc, Éric Doyon, Robert Fortin et Patrick Gour à titre de pompiers réguliers à temps plein au Service de la sécurité incendie, selon la lettre d'entente no 4, et ce, selon la convention collective des pompiers.

QUE la date d'entrée en fonction est à déterminer.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14374

Embauche d'une adjointe administrative pour le Service du Secrétariat général et greffe

ATTENDU : le besoin d'embaucher une adjointe administrative pour le Service du Secrétariat général et greffe;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Annick Parent;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Annick Parent à titre d'adjointe administrative pour le Service du Secrétariat général et greffe, selon les conditions de travail de la convention collective des employés de bureau, groupe 3 – échelon 4, et ce, à compter du 6 janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14375

Nomination d'un directeur pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le départ à la retraite de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture au cours de l'année 2025;

ATTENDU : la recommandation de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et du comité de sélection à l'effet de procéder à la nomination de M. Michel Mercier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la nomination de M. Michel Mercier à titre de directeur associé du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 6 janvier 2025 et à titre de directeur du Service des loisirs et de la culture à compter du 28 juin 2025.

QUE les conditions de travail de M. Michel Mercier soient celles prévues dans la politique des employés cadres de la Ville et que son traitement soit fixé à la classe 6, échelon 5 à compter du 6 janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14376

Démission d'un membre du Comité des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Aurélia Giusti-Huot à titre de membre du Comité des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Aurélia Giusti-Huot à titre de membre du Comité des loisirs et de la culture et que de sincères remerciements lui soient adressés pour son implication.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14377

Acceptation de directives de changement pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration

ATTENDU : que des ajustements mineurs ont eu lieu ou auront lieu pendant l'exécution du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration;

ATTENDU : que les directives de changement sont recommandées par le consultant Services EXP;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'autoriser les directives de changement TC-078, TC-083, TC-089, TC-090, et TC-091 pour ces travaux au montant de 14 182,12 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les directives de changement suivantes, plus toutes les taxes applicables:

TC-078 : Alarme incendie et système de ventilation (ajout de détecteur de fumée)	4 316,14 \$
TC-083 : Point 2 et 3 de la QRT-041 (détecteur de fumée et station manuelle à déplacer)	860,94 \$
TC-089 : Ajout plaque puit de drainage	1 709,41 \$
TC-090 : Déplacement sonde de température d'affluent	2 206,09 \$
TC-091 : Modification alarme incendie (déplacement stations manuelles)	3 241,78 \$

QUE la somme de 14 182,12 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le Règlement numéro 859-2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14378

Nomination de M. Pascal Lapierre à titre de régisseur - Aquatique
pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un régisseur-Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et du comité de sélection à l'effet de procéder à la nomination de M. Pascal Lapierre;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la nomination de M. Pascal Lapierre à titre de régisseur-Aquatique pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 2 – échelon 3, et ce, à compter du 6 janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14379

Embauche de préposés à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des
loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour les patinoires extérieures à titre de préposés à la maintenance pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de MM. Philippe Fortin, Benjamin Grégoire et Étienne Dubé à titre de préposés à la maintenance pour les patinoires extérieures selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues aux rapports d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14380

Embauche d'un commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre sportif Lacroix-Dutil à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Maxime Richard;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Maxime Richard à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14381

Embauche d'un chef de Division– Comptabilité et assistant-trésorier pour le Service des finances

ATTENDU : le besoin d'embaucher un chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier pour le Service des finances;

ATTENDU : la recommandation de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques et du comité de sélection à l'effet de procéder à l'embauche de M. Steven Veilleux, CPA auditeur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Steven Veilleux, CPA auditeur, à titre de chef de Division – Comptabilité et assistant-trésorier pour le Service des finances, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 4 – échelon 6, comprenant une période d'approbation de 6 mois, et ce, à compter du 13 janvier 2025.

QUE M. Steven Veilleux, CPA auditeur, bénéficie de trois semaines de vacances dès son entrée en fonction.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14382

Embauche d'une technicienne aux ressources humaines pour le Service des ressources humaines

ATTENDU : le besoin d'embaucher une technicienne aux ressources humaines pour le Service des ressources humaines;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Mélina Montminy;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Mélina Montminy à titre technicienne aux ressources humaines pour le Service des ressources humaines, selon les conditions de travail de la convention collective des employés de bureau, groupe 4 – échelon 1, et ce, à compter du 20 janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14383

Embauche d'un préposé à l'entretien ménager pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposé à l'entretien ménager pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Djalil Berchi ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche M. Djalil Berchi à titre de préposé à l'entretien ménager selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14384

Embauche de préposés à la maintenance pour le centre sportif Lacroix-Dutil et les parcs pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de préposés à la maintenance pour le centre sportif Lacroix-Dutil et les parcs;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de MM. Bobby Poulin, Isaack Chillas et Patrick Boutin à titre de préposés à la maintenance pour le centre sportif Lacroix-Dutil et les parcs selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 7 janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14385

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de préposé à la maintenance pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Denis Rodrigue ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Denis Rodrigue à titre de préposé à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14386

Fin d'emploi

ATTENDU : les faits portés à l'attention du conseil;

ATTENDU : la recommandation de la direction générale incluse au rapport en date du 11 décembre 2024 présenté au conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil entérine la fin d'emploi de l'employé visé audit rapport, et ce, en date du 17 décembre 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 24-14387

Autorisation d'un droit de passage à Motoneige Beauce-Sud sur le lot numéro 4 337 941 pour la saison 2024-2025

ATTENDU : l'autorisation donnée par la Ville de circuler sur la 40^e Avenue Sud vers le rang St-Charles;

ATTENDU : que Motoneige Beauce-Sud désire diminuer la circulation des motoneiges sur les surfaces pavées et demande de circuler sur une distance d'environ 330 mètres sur le lot 4 337 941 appartenant à la Ville;

ATTENDU : que l'autorisation ne sera valide que pour la saison 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Motoneige Beauce-Sud à circuler sur une distance d'environ 330 mètres sur le lot 4 337 941 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, en bordure de la 40^e Avenue Sud, conformément au plan présenté.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de novembre est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 SURVEILLANTS DE PATINAGE LIBRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 surveillants de patinage libre pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 8 décembre 2024 au 2 mai 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE FORMATRICE (COMPLEXE MULTISPORT) POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une formatrice pour le complexe multisport pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 4 décembre 2024 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN MONITEUR DE SKI POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche d'un moniteur de ski pour le centre de ski pour la période du 2 décembre 2024 au 30 avril 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE PATINAGE LIBRE ET RESPONSABLE DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un surveillant de patinage libre et responsable de plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 24 novembre 2024 au 31 octobre 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE FORMATRICE (GARDIENS AVERTIS ET PRÊTS À RESTER SEULS) POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une formatrice (gardiens avertis et prêts à rester seuls) pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 11 décembre 2024 au 31 décembre 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 4 ANIMATEURS D'ÉVÈNEMENTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 4 animateurs d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 14 décembre 2024 au 31 mars 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 8 RESPONSABLES DE PATINOIRES EXTÉRIEURES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 8 responsables de patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 20 décembre 2024 au 1^{er} avril 2025 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Renaud Fortier sur la Table de concertation en logement social et communautaire, par madame la conseillère Esther Fortin sur le Tennis de Beauce et sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le Tennis de Beauce, sur le comité des loisirs et de la culture, sur le comité de circulation et sur le comité de la sécurité publique, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme, par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité élargi de suivi et de mise en œuvre de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et FAMILLE, sur Transport Autonomie Beauce-Etchemins et sur une rencontre avec Beauce Art, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le Bercail, sur le comité des loisirs et de la culture, sur le comité de la sécurité publique et sur le comité de circulation et par monsieur le maire Claude Morin sur une rencontre avec la Société d'Alzheimer de Beauce, sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et sur une rencontre avec Beauce Art.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Michel Thibodeau demande des précisions sur l'embauche des pompiers à temps plein et sur le fonctionnement du futur feu de circulation au coin de la 32^e Rue et du boulevard Dionne.

M. Thibodeau demande si la tarification aqueduc et égout est restée la même dans le budget.

M. Thibodeau commente également la sécurité découlant de l'entretien des chemins l'hiver et propose que la neige soit soufflée lors de la prochaine soumission. Il demande aussi des précisions sur l'épandage du sel dans les rues de la ville.

M. Thibodeau s'interroge aussi sur la façon dont les égouts seront gérés avec les nouveaux développements domiciliaires dans l'est de Saint-Georges et demande quels sont les coûts engendrés par la Finale des Jeux du Québec - Été 2027, si la Ville les accueille.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 45, sur proposition de madame la conseillère Esther Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
